Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 avril 2026

2026/04/07-05

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Création et composition des commissions municipales	Nombre de présents	**24**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 avril 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LESCA Véronique à CARDUNER Didier
LE GOC LE SAGER Fabienne à GEORGES Valérie
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
LAFFORGUE Valérie à BRAESCU ANDRIEU Morgane
MIALON Dominique à NAVINER Marylène

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

KRAUS Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042605-DE

Monsieur Le Maire indique que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de " former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. "

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Le vote devra se faire à bulletin secret sauf si l'unanimité du conseil souhaite procéder autrement.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer 5 commissions permanentes composées du Maire et de 12 membres :

▪ ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES
(Finances, budget, prospective, ressources humaines, communication, administration générale, marchés publics, développement économique et commerces)

▪ EDUCATION – JEUNESSE – CULTURE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE
(Ecoles, périscolaire, conseil municipal des enfants, culture, patrimoine, médiathèque, sports, clubs, vie associative, festivités)

▪ SOLIDARITES – CITOYENNETE – PROXIMITE – EGALITE FEMMES/HOMMES
(Action sociale, handicap, inclusion, accessibilité sociale, citoyenneté, participation séniors, médiation, prévention sociale)

▪ CADRE DE VIE – TRAVAUX – MOBILITES – SECURITE PUBLIQUE
(Travaux, voirie, réseaux, mobilités douces, sécurité routière, tranquillité publique, propreté urbaine, embellissement, cimetières, plan communal de sauvegarde)

▪ URBANISME – HABITAT – ENVIRONNEMENT – LITTORAL -PORTS
(Urbanisme, Plan local d'urbanisme, foncier, environnement, biodiversité, littoral, trait de côte, ports, mouillages)

Monsieur le Maire demande qui souhaite se porter volontaire au sein du conseil municipal (12 membres en plus du Maire pour chacune des 5 commissions).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'élection des membres des différentes commissions telles que ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042605-DE

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

(Finances, budget, prospective, ressources humaines, communication, administration générale, marchés publics, développement économique et commerces)

Olivier BELLEC

BRAESCU ANDRIEU Morgane	LE DUC Didier	LESCA Véronique
NAVINER Marylène	CARDUNER Didier	GEORGES Valérie
JOUTEL Florian	LALLEMENT Dominique	LE GOC LE SAGER Fabienne
LE CLERC'H David	MARREC Gauthier	DAGORN Nicolas

EDUCATION – JEUNESSE – CULTURE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

(Ecoles, périscolaire, conseil municipal des enfants, culture, patrimoine, médiathèque, sports, clubs, vie associative, festivités)

Olivier BELLEC

LESCA Véronique	**LE GOC LE SAGER Fabienne**	**LE GRAND Bruno**
GIRARD Gwenaëlle	NAVINER Marylène	MESTRIC Manuella
AUDET Olivier	FRENE Barbara	MIALON Dominique
DREAU Liliane	ROBIN Yves	GRANDIL Gwenaëlle

SOLIDARITES – CITOYENNETE – PROXIMITE – EGALITE FEMMES/HOMMES

(Action sociale, handicap, inclusion, accessibilité sociale, citoyenneté, participation séniors, médiation, prévention sociale)

Olivier BELLEC

GEORGES Valérie	**BRAESCU ANDRIEU Morgane**	DREAU Liliane
BOSSER GODREAU Véronique	NAVINER Marylène	MESTRIC Manuella
LE GOC LE SAGER Fabienne	LE FLOC'H Véronique	MIALON Dominique
GUISNEL Alain	GRANDIL Gwenaëlle	CARDUNER Didier

CADRE DE VIE – TRAVAUX – MOBILITES – SECURITE PUBLIQUE

(Travaux, voirie, réseaux, mobilités douces, sécurité routière, tranquillité publique, propreté urbaine, embellissement, cimetières, plan communal de sauvegarde)

Olivier BELLEC

LALLEMENT Dominique	**LE DUC Didier**	**CARDUNER Didier**
GUISNEL Alain	GUEZENEC Elise	ROBIN Yves
LE CLERC'H David	LE FLOC'H Véronique	MARREC Gauthier
KRAUS Jean-Paul	MIALON Dominique	BORDENAVE Bruno

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042605-DE

URBANISME – HABITAT – ENVIRONNEMENT – LITTORAL - PORTS
(Urbanisme, Plan local d'urbanisme, foncier, environnement, biodiversité, littoral, trait de côte, ports, mouillages)

Olivier BELLEC

CARDUNER Didier	**MARREC Gauthier**	LE DUC Didier
DREAU Liliane	GUISNEL Alain	LAFFORGUE Valérie
JOUTEL Florian	BORDENAVE Bruno	LE CLERC'H David
KRAUS Jean-Paul	FRENE Barbara	LE FLOC'H Véronique

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 avril 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère